

# LES TIMBRES SUISSES « BUSTE DE TELL » ( 2<sup>ème</sup> partie )

**Fabien BARNIER**

**CONFÉRENCE DU 2 AVRIL 2005**

---

Après la première partie consacrée aux différentes émissions isolées (14 timbres-poste et 3 valeurs surchargées), cette deuxième partie aborde :

- L'étude des **timbres se tenant** ayant servi à la confection des carnets (carnets de timbres-poste à valeurs faciales différentes). Ces carnets sont composés de feuillets de 6 timbres-poste issus de feuilles spéciales de 90 timbres (15 feuillets par feuilles) et de 10 ponts qui sont soit troués (2 diamètres) soit perforés pour éviter une utilisation frauduleuse du papier non utilisé.
- L'étude des **entiers postaux** au type buste de Tell avec les différentes émissions s'étalant entre 1914 (entiers à 10c. type I et II comme pour les timbres mobiles) et 1924 avec les cartes surchargées. Les entiers postaux suisses sont très utilisés par le public et les affranchissements sont souvent spectaculaires en particulier sur les cartes avec réponse payée utilisées à l'étranger. La Suisse comprend rapidement les possibilités publicitaires offertes par les cartes timbrées sur commande et les entiers repiqués. Ils sont très nombreux et en général très colorés.
- Quelques **utilisations et oblitérations remarquables** terminent la dernière partie de cette conférence. En effet, l'émission au type buste de Tell est utilisée tous les jours entre juillet 1914 et décembre 1942. Nous montrons divers exemples de tarifs en choisissant autant que possible des affranchissements composés uniquement réalisés par des "Buste de Tell".



Affranchissement à 50c. : acte judiciaire de moins de 250 g avec taxe globale comprenant le port aller de la convocation en recommandé et le retour de la partie attestant de sa remise (tarif du 01/07/1925)..



Voir légende n°2.



Voir légende n°3.

Légende n° 2 : Affranchissement à 30c. + 10c. : enveloppe de moins de 250 g expédiée dans le rayon local de ZÜRICH le 25.JANV.34 pour ZÜRICH (AUSSERSIHL) le 25.I.34 (10c. /tarif du 01/01/1921) et en recommandé (20c. / tarif du 01/01/1921). Cette enveloppe est expédiée par pneumatique avec étiquette de consignation R Zürich 1 Rohrpostamt et frappe au tampon pour le port supplémentaire de 10 centimes pour l'utilisation du service pneumatique dans le grand magasin du Schmidhof par un non résident : ROHRPOST + T.T. ZÜRICH + 10c.

Légende n° 3 : Affranchissement à 50c. : enveloppe de moins de 250 g expédiée dans le rayon local de BASEL le -3.VI.25 (10c.), en recommandé (20c. / tarif du 01/01/1921) et en dehors des heures officielles (20c. / tarif du 01/05/1924) avec apposition de l'étiquette violette trilingue Dringlich Urgent Urgente.